

## **Installation de caméras de vidéo protection – 3ème tranche (décembre 2015)**

**Contexte :** Une première délibération en juin 2010 a décidé de l'installation de 6 caméras ; une seconde délibération en décembre 2011 a permis l'installation de 5 autres caméras.

**Objet de la délibération :** Solliciter auprès de la commission départementale compétente l'autorisation d'installer des caméras sur 10 nouveaux sites et de remplacer le système informatique de sauvegarde des images. Solliciter les subventions correspondantes.

**Moyens mis en œuvre :** 10 caméras installées aux rond-points d'entrée de la ville + Ville aux Roses, parking Choisel, gare et une en ville (rue de Couéré). Les images sont stockées au commissariat de police et visionnées par des personnes habilitées.

**Opportunités :** Délibération en accord avec le climat sécuritaire actuel.  
Subventions du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

### **Modes ou méthodes de réflexion de la municipalité:**

Sujet évoqué par le maire lors d'une réunion avec les commerçants le 25 novembre.

A l'ordre du jour de la commission finances du 3 décembre, préalable au conseil municipal du 16 décembre. Lors de la commission, nous demandons des précisions sur le coût de fonctionnement du système, le nombre de faits délictueux élucidés grâce aux caméras et la date d'installation.

### **Calendrier du projet/Calendrier de la consultation et décision soumise au conseil municipal**

Lors de la séance du conseil municipal, intervention du chef de la police pour justifier le projet ; pas de chiffre sur l'efficacité du dispositif puisque les vidéos sont consultées par « des enquêteurs de toute la France ».

Pas de précision sur la date d'installation, ni sur l'état des demandes d'autorisation à la préfecture.

Coût estimé : 70 000 € HT, au budget d'investissement 2016.

Coût de fonctionnement (maintenance) : 12000 €/an, soit 1 €/habitant (dixit A Hunault)

**Groupe accompagnement des élus :** Délibération discutée avec le groupe ; recherche d'enquêtes récentes d'évaluation du dispositif ; avis unanime pour un vote contre la délibération.

**Expression et vote des élus LVC en conseil municipal :** Nous reprenons pour l'essentiel les arguments développés lors du mandat précédent à propos de ces mêmes caméras :

- Un investissement qui n'est pas prioritaire en période de budget contraint
- Une absence de bilan local et national sur l'efficacité de ces caméras
- Le système n'apporte pas de réponse à la délinquance qui se déroule dans la sphère privée : alcool, violences intra-familiales.
- La prévention de la délinquance, c'est d'abord le lien social : des médiateurs, un local pour les jeunes...

Vote contre

### **Communication presse, site internet et réseaux sociaux :**

Nos interventions au CM sont relayées par la presse locale

Reprise de nos arguments sur le site internet, facebook et twitter